

ACTU' **CONCOURS** *LES INTROS*



Virginie Tisserant

INTRODUCTION **À LA CULTURE** **GÉNÉRALE**

- ▶ Les fondamentaux de la matière
- ▶ Repères d'actualité
- ▶ Chiffres et données récents



I. La volonté d'une société internationale

1

Kant et le cosmopolitisme

1. L'insociable sociabilité des Hommes

A. Le sens de l'Histoire

En 1784, Kant publie un essai philosophique intitulé *Idée d'une histoire universelle au point de vue cosmopolitique*. Le philosophe allemand entend démontrer que l'Histoire a un sens, le hasard n'existe pas.

Pour Kant, l'Histoire relève du déterminisme. Par là, il faut comprendre que le sens caché n'existe pas et que les actions humaines sont régies par un but ultime vers lequel tendent leurs efforts : la paix universelle comme unicité.

La Révolution française est mentionnée par le philosophe comme un événement historique marquant, permettant de faire naître une conscience et une vision européenne. En ce sens, la Révolution est un marqueur historique de l'opinion publique européenne autour du progrès et donc d'une sphère publique internationale.

« C'est l'intérêt non égoïste du spectateur qui caractérise la Révolution française comme grand événement. Ensuite vient l'idée de progrès, l'espérance du futur, par où l'on juge l'événement en fonction de ce qu'il promet pour les générations à venir. »

Hanna Arendt, Juger. Sur la philosophie politique d'Emmanuel Kant

Le déterminisme historique place la causalité d'un événement avant ce dernier. En ce sens, il convient de penser et caractériser les causes et les raisons d'existence de ce dernier pour appréhender la dimension transcendante de l'événement. La Révolution française permet donc un basculement de penser dans la sphère internationale puisque l'événement marque l'Histoire comme l'opinion publique. Il y a certes un avant et un après tout comme elle détermine un sens commun universel.

Cette dimension universelle fait naître pour Kant une société universelle qui met en évidence une tension duelle : l'individu est partagé entre la société civile à laquelle il appartient et au sein de laquelle il évolue et une dimension transcendante universalisante. Ce dernier prend conscience qu'il fait partie intégrante d'une sphère qui le dépasse : une société civile transnationale, internationale.

B. La paix comme but politique et réalisation de la Liberté

Projet de paix perpétuelle est l'un des ouvrages fondateurs du philosophe allemand paru en 1795. Pour Kant, les États sont soit en guerre ou dans un état de paix de fait, qui par nature reste instable, eu égard aux conflits futurs. Cette loi du plus fort impose donc une fragilité des États. Les rapports entre les États sont régis par la violence et la guerre et non par le Droit qui garantit la paix et son institutionnalisation. Le projet de paix perpétuelle passe donc par une judiciarisation des rapports entre les États.

Remarque: Les relations diplomatiques reposent donc sur la raison d'État pour garantir la construction d'une paix perpétuelle.

Pour rendre possible une paix perpétuelle et une association entre les États, il faut que ces derniers entreprennent une réforme de l'intérieur. La paix se construit mais reste un idéal vers lequel il faut tendre. Pour cela ils doivent choisir un régime politique adapté: la République qui garantit la séparation des pouvoirs surtout législatif et exécutif.

Remarque: Kant ne souhaite pas créer un seul peuple et un État mondial. Il abonde en faveur de la protection des souverainetés nationales et des cultures, ce que garantissent une association et une fédération entre États.

La paix garantit la régulation des conflits entre les États. Elle permet également la possibilité d'établir des relations commerciales et la prospérité entre les États, en ce sens leur développement. L'esprit de commerce ne peut donc naître qu'en période de paix, il est incompatible en temps de guerre. Ce point est également abordé par Montesquieu dans *De l'esprit des Lois*. En ce sens, la paix est un idéal mais elle est également régulatrice des conflits. Enfin, elle devient une raison politique autant qu'un devoir moral garantissant l'évolution des sociétés humaines. Le progrès est au cœur du changement social et politique de la société comme des relations entre les États.

■ 2. Le cosmopolitisme comme nouvel ordre international

A. Une exigence morale

L'exigence d'une société en progrès repose sur la destinée morale de l'Homme. L'intérêt de la pensée politique de Kant est qu'il joint une exigence morale à une finalité naturelle.

Les relations diplomatiques reposent donc sur la raison d'État pour garantir la construction d'une paix perpétuelle. Nous avons déjà abordé l'idéal de la paix perpétuelle comme finalité. L'exigence morale de Kant est abordée dans son ouvrage *Doctrine de la vertu*.

Remarque: Kant ne souhaite pas créer un seul peuple et un État mondial. Il abonde en faveur de la protection des souverainetés nationales et des cultures, ce que garantissent une association et une fédération entre États.

La paix garantit la régulation des conflits entre les États. Elle permet également la possibilité d'établir des relations commerciales et la prospérité entre les États, en ce sens leur développement. L'esprit de commerce ne peut donc naître qu'en période de paix, il est incompatible en temps de guerre. Ce point est également abordé par Montesquieu dans *De l'esprit des Lois*. En ce sens, la paix est un idéal mais elle est également régulatrice des conflits. Enfin, elle devient une raison politique autant qu'un devoir moral garantissant l'évolution des sociétés humaines. Le progrès est au cœur du changement social et politique de la société comme des relations entre les États.

B. Les quatre dimensions du cosmopolitisme

Pour Kant, le cosmopolitisme repose sur quatre dimensions :

- **la dimension juridique** entend résoudre les conditions de la réalisation de la Liberté des individus ;
- **la dimension politique** : la paix est le but politique ultime et fait naître une identité universelle humaine. Les deux premières dimensions posent les bases de l'alliance entre les États en tant que républiques libres ;
- **la dimension anthropologique** constitue un nouvel âge des relations internationales ;
- **la dimension culturelle** pose les jalons d'une société cosmopolite tournée vers un idéal commun. La Philosophie des Lumières place la diffusion des connaissances, l'hospitalité et la solidarité comme les fondements pour œuvrer à une paix perpétuelle.

Commentaire : Le cosmopolitisme de Kant et le concept de citoyen du monde conduisent à l'écriture de nouvelles relations entre les individus et les peuples et sont universels.

La Société civile des Nations repose sur le droit cosmopolitique et les dimensions qui le composent. L'application de ce dernier permet « *la réalisation d'une société civile administrant le droit de façon universel* ».

Finalement, l'insociable sociabilité des hommes repose sur l'existence des nations qui en font des sociétés particulières. Le changement radical repose sur la construction d'organisations et administrations communes : la républicanisation des États pour œuvrer vers une constitution civile parfaite et tendre vers une communauté civile universelle qui régulerait de fait les conflits interétatiques.

« Kant, le droit cosmopolitique et la société civile des nations »

Annales historiques de la Révolution française, n° spécial, juillet-septembre 1999,
Marc Belissa et Florence Gauthier,



1. La naissance du droit international

A. Les traités de Westphalie

Les traités de Westphalie font apparaître un nouvel ordre mondial. En 1648, les Traités de Westphalie mettent fin à la Guerre de Trente Ans. La paix religieuse qui en émane instaure également un nouvel équilibre politique entre les États allemands et le Saint Empire romain germanique. Un nouvel équilibre mondial avec au cœur, pour les États, le défi de construire la paix.

Si les Traités de Westphalie ont renforcé le rôle des États, ils ont également accru le risque de guerres car le souverain est garant de son territoire et de son peuple.

Le nouvel ordre géopolitique mondial nous conduit à la naissance du droit international. Les traités reconnaissent les trois confessions catholique, luthérienne et calviniste ainsi que le droit, pour les Princes, d'imposer la religion à leurs sujets. Si l'on parle de « tournant westphalien », c'est parce qu'il serait porteur d'un nouvel ordre mondial, et notamment européen, dans la valeur politique et culturelle qu'il porte.

Il fait l'objet aujourd'hui d'un débat historiographique en ce sens que les historiens ne sont pas d'accord sur sa nature comme sa portée politique. Emmanuel Macron, dans un discours prononcé en septembre 2018 à l'ONU, fait référence à l'ordre westphalien comme « ordre national libéral ». L'unité étatique dans une scène internationale mondialisée continue de garantir la puissance comme les rapports de force des États. La souveraineté peut continuer d'être garantie dans un monde globalisé.

B. Les conséquences des traités de Westphalie

Une nouvelle conception de l'État et des relations internationales émergent.

La paix garantit la régulation des conflits entre les États. Elle permet également la possibilité d'établir des relations commerciales et la prospérité entre les États, en ce sens leur développement. L'esprit de commerce ne peut donc naître qu'en période de paix, il est incompatible en temps de guerre.

Ce point est également abordé par Montesquieu dans *De l'esprit des Lois*. La paix est un idéal mais elle est également régulatrice des conflits. Enfin, elle devient une raison politique autant qu'un devoir moral garantissant l'évolution des sociétés humaines. Le progrès est au cœur du changement social et politique de la société comme des relations entre les États.

■ 2. La pacification des relations internationales

A. Réguler les conflits de manière pacifique

Dès la fin du XIX^e siècle, la création des organisations internationales a pour objectif la régulation pacifique des conflits internationaux. En 1865 naît l'Union internationale des télécommunications puis l'Union télégraphique internationale et l'Union postale universelle en 1874. Sur ces thématiques spécifiques, ces institutions spécialisées avaient pour but d'organiser et mettre en place la coopération interétatique et donc de pacifier les relations.

La Conférence internationale de la paix est organisée à La Haye en 1899. Dans un contexte international de course à l'armement, l'objectif était d'élaborer des outils pour résoudre pacifiquement les crises, « de rechercher les moyens les plus efficaces d'assurer à tous les peuples les bienfaits d'une paix réelle et durable et de mettre avant tout un terme au développement progressif des armements actuels ». Une Cour permanente d'arbitrage est créée mais aucun accord n'est ratifié concernant la course à l'armement. Finalement la Conférence permet surtout de ratifier et de codifier le droit coutumier de la guerre et de faire avancer le Droit international.

B. La Société des Nations

La Société des Nations (SDN) est une organisation internationale qui est née à l'issue du Traité de Versailles de 1919. Elle a été dissoute en 1946. Le Président des États-Unis, Woodrow Wilson préconise une association des nations et édicte 14 points comme base de politique officielle pour éviter les conflits. Dans un contexte d'après-guerre, la pacification des relations internationales tend vers l'établissement de règles garantissant la sécurité collective.

Le 14^e point pose le principe que la création d'une association générale des nations devra être formée sur la base de pactes spécifiques afin d'assurer les garanties mutuelles d'indépendance politique et d'intégrité territoriale, aussi bien aux petits États qu'aux grands.

La SDN souhaite promouvoir la coopération internationale et obtenir la paix et la sécurité.

La théorie du *doux commerce* de Montesquieu est un mécanisme social qui pose le fait que les États qui nouent des relations commerciales n'ont pas intérêt à entrer en guerre car des liens d'interdépendances se nouent entre eux. Le commerce « adoucit et polit les mœurs barbares ». La Société des Nations, au-delà de tendre vers l'évitement des guerres, n'est pas venue à bout de la course pour l'armement ni la montée des nationalismes.

Dès lors l'on comprend que l'idée de consolider la paix et la sécurité dans le monde sert également les grandes firmes naissantes.

Si les États-Unis n'ont pas intérêt à rester aux portes des organisations internationales, ils ont au contraire tout intérêt à en être à l'initiative. En plus, de modeler

le système international, ils assurent également aux grandes entreprises comme Rockefeller leur sphère d'influence dans la société du xx^e siècle.

La SDN a cessé ses activités n'ayant pu éviter le conflit de la Seconde Guerre mondiale.

Histoire de la Guerre de Trente ans, Épisode 3: *Les traités de Westphalie ont-ils mis en place un nouvel ordre européen?*

La fabrique de l'Histoire, France Culture



1. La création de l'ONU

Le 14 août 1941, le Président des États-Unis Franklin Roosevelt, et le Premier ministre britannique Winston Churchill, signent la Charte de l'Atlantique.

Ce document regroupe les principes qui doivent garantir et servir au maintien de la paix, promouvoir et défendre les droits de l'homme et développer la sécurité internationale.

A. Pourquoi

L'action de l'ONU couvre cinq grands domaines d'intervention : maintenir la paix et la sécurité internationales, protéger les droits de l'homme, fournir de l'aide humanitaire, promouvoir le développement durable et garantir le droit international.

La création de l'ONU répond à un triple objectif :

- maintenir la paix,
- éviter les guerres,
- institutionnaliser les relations de coopération entre les pays.

B. Avec qui ?

La Charte des Nations unies et le Statut de la Cour Internationale de Justice établissent les Nations unies. **La Charte est signée le 26 juin 1945 par les représentants des 50 pays puis par la Pologne. 51 membres sont considérés comme étant les membres fondateurs de l'ONU.**

La Charte entre en vigueur le 24 octobre 1945, ratifiée par les cinq membres permanents du Conseil de Sécurité (les États-Unis, la République de Chine, la France, le Royaume-Uni, et l'Union Soviétique) et la majorité des autres États.

2. Le fonctionnement de l'ONU

Établis depuis sa création en 1945, les organes principaux de l'ONU sont au nombre de six :

- **l'Assemblée générale**, lieu où se négocient l'ensemble des relations internationales,
- **le Conseil de Sécurité** dont l'objectif est de maintenir la paix et la sécurité mondiales,
- **le Conseil économique et social (ECOSOC)** dont l'objectif est de promouvoir et développer le développement durable,

- **Le Conseil de tutelle** qui accompagne et aide les pays sous-tutelle à acquérir leur indépendance,
- **la Cour internationale de Justice** (CIJ) qui règle les conflits juridiques,
- **le Secrétariat** qui assure le bon fonctionnement des dossiers gérés par l'ONU.

Les organes principaux des Nations unies



A. La théorie et les opérations de maintien de la paix

Les Opérations de maintien de la Paix (OMP) sont les moyens d'interventions déployées par l'ONU avec l'objectif de maintenir la paix et la sécurité internationales. Les OMP reçoivent leur mandat du Conseil de Sécurité, leurs troupes et les forces dont elles disposent proviennent des États Membres.

Depuis 1948, l'on dénombre près de 78 OMP déployées. Le maintien de la paix est un outil à la fois stratégique et efficace pour maintenir la paix et la sécurité, mais également aider au désarmement, protéger les civils ou encore faciliter les processus politiques.

Qu'est-ce qu'une opération de maintien de la paix ? (vidéo de l'ONU)



B. Le conseil de sécurité de l'ONU

Le Conseil de sécurité de l'ONU est un club restreint.

Il est composé :

- de 5 membres permanents : les États-Unis, le Royaume-Uni, la Russie, la France et la Chine ;
- de 10 membres élus pour 10 ans dont la moitié est renouvelée chaque année : la Guinée équatoriale, la République dominicaine, la Côte d'Ivoire, le Pérou, la Pologne, la Belgique, l'Allemagne, l'Afrique du Sud, l'Indonésie et le Koweït.

Le Conseil de Sécurité est compétent :

- dans le cadre d'intervention sur des sujets liés à la paix et à la sécurité internationales ;